phrases analogues à celles qu'on trouve dans les *Manuels de conversation*, écrites d'abord en langue romane ou provençale et traduites en *copte*. Il existe à Oxford un manuscrit *copte* fort ancien, intitulé : la *Parfaite sagesse;* une copie en a été prise par M. Dulaurier, par l'ordre du gouvernement français. On possède encore dans cette langue un recueil de recettes contre les maladies de la peau, des contrats écrits sur une espèce de parchemin qu'on croit être de la peau de gazelle, un recueil d'hymnes versifiées et rimées, traduites par Champollion avec le texte revu et commenté. Les traductions en langue *copte* du *Pentateuque*, de quelques autres livres de l'Ancien Testament, des Evangiles et de quelques ouvrages liturgiques ont été imprimées à Rome. Zoëga, dans son catalogue des manuscrits *coptes* de la bibliothèque du Vatican, a publié plusieurs ouvrages, entre autres le *Recueil de recettes médicales contre les maladies de la peau*, dont nous avons parlé plus haut. Tel est l'inventaire des ouvrages *coptes* que nous possédons. On peut étudier les grammaires *coptes* de Peyron (Turin, 1841, in-8°), de Schwartze (Berlin, 1850, in-8°, en allemand), d'Uhlemann (Leipzig, 1854, in-8°), et les dictionnaires de Peyron (Turin, 1835, in-4°), de Parthey (Berlin, 1844, in-8°), et surtout les ouvrages d'un homme dont le nom se présente à l'esprit, dès qu'il est question de l'Egypte, celui de Champollion, l'auteur de la *Grammaire analytique de la langue copte* et du *Dictionnaire copte*.

COPTÉ, ÉE (ko-pté) part. passé du v. Copter : *Une cloche* COPTÉE.

COPTÉE s. f. (ko-pté — rad. *copter*). Sonnerie que l'on fait en coptant.

COPTER v. a. ou tr. (ko-pté — rad. *copet*, petit coup, dimin. de *cop*, ancienne orthographe de *coup*). Frapper une cloche d'un seul côté avec le battant : COPTER *une cloche*.

— A signifié Frapper, heurter en général.

COPTIDE s. f. (ko-pti-de — du gr. *koptô*, je coupe). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des helléborées, comprenant quelques espèces qui croissent dans les régions arctiques du globe : *Les* COPTIDES *sont cultivées dans les jardins.* (C. Lemaire.)

— **Encycl.** Ce petit genre de renonculacées, formé aux dépens des hellébores, renferme des plantes herbacées, à rhizome traçant, à feuilles toutes radicales, à fleurs solitaires ou réunies en très-petit nombre à l'extrémité de pédoncules radicaux. Ces plantes habitent les régions boréales des deux continents. Leurs rhizomes ou racines sont d'une grande amertume et jouissent de propriétés astringentes très-prononcées. Elles renferment une matière colorante jaune, qu'on emploie pour teindre les laines et les peaux. L'espèce la plus remarquable est la *coptide* à trois feuilles (*coptis trifolia*), petite plante grêle, à fleurs blanches, croissant dans les bois humides, et à laquelle s'applique tout ce que nous avons dit du genre. Sa racine est employée comme stomachique et contre les aphthes de la bouche.

COPTIE s. f. (ko-ptî — du gr. *koptô*, je coupe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, détaché du genre panagée.

COPTITEUR adj. m. (ko-pti-teur — du préf. *co*, et du gr. *koptô*, je coupe, ou peut-être de *tribô*, je broie). S'est dit d'un fusil dont la platine coupait et enflammait l'amorce fulminante en l'écrasant. ‖ On disait mieux, mais plus rarement, COPTRIPTEUR.

COPTIQUE adj. (ko-pti-ke — rad. *copte*). Qui a rapport aux Coptes : *Les mœurs* COPTIQUES. ‖ On dit aussi COPHTIQUE, mais l'un et l'autre sont peu usités ; on préfère généralement COPHTE ou COPTE.

COPTOCÉPHALE s. m. (ko-pto-sé-fa-le — du gr. *koptô*, je coupe ; *kephalê*, tête). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des tubulifères, renfermant neuf espèces européennes et une du nord de l'Afrique.

COPTOCYCLE s. m. (ko-pto-si-kle — du gr. *koptô*, je coupe ; *kuklos*, cercle). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des cycliques, comprenant une centaine d'espèces.

COPTODÈRE s. m. (ko-pto-dè-re — du gr. *koptô*, je coupe ; *derê*, cou). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, comprenant quinze espèces toutes exotiques.

COPTOGASTRE s. m. (ko-pto-ga-stre). Entom. Syn. d'ECCOPTOGASTRE ou HYLÉSINE.

COPTOGRAPHE s. (ko-pto-gra-fe — rad. *coptographie*). Personne qui s'occupe de coptographie.

COPTOGRAPHIE s. f. (du gr. *koptô*, je coupe, et *graphô*, je dessine. Le grec *koptô*, d'où *kopos*, coup, *kopis*, couteau, *kopeus*, burin, *kopanon*, tout instrument qui sert à frapper, *kopanidzô*, battre, répond au persan *kôpîn*, *kobîn*, *kôbân*, marteau ; comparez *kuftan*, battre, piler, et la racine sanscrite *kup*, au causatif *kôpay*, frapper, ébranler ; à la même racine se rattache l'albanais *kopan*, maillet, etc.). Art de découper des morceaux de carte et de carton, de façon que leur ombre, projetée sur la muraille, y produise des figures simulant des estampes.

COPTOGRAPHIQUE adj. (ko-pto-gra-fi-ke — rad. *coptographie*). Qui a rapport à la coptographie : *Amusements* COPTOGRAPHIQUES.

COPTOLOGIE s. f. (ko-pto-lo-jî — du gr. *koptô*, je coupe ; *logos*, discours). Traité sur l'art de la coptographie.

COPTOLOGIQUE adj. (ko-pto-lo-ji-ke — rad. *coptologie*). Qui a rapport à la coptologie.

COPTOMIE s. f. (ko-pto-mî — du gr. *koptô*, je coupe ; *ômos*, épaule). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des lamellicornes, détaché du genre cétonie.

COPTON s. m. (ko-pton). Pharm. anc. V. COPTARION.

COPTOPLACENTA s. m. (ko-pto-pla-sain-ta — mot lat. formé de *copta*, copte ; *placenta*, gâteau). Antiq. lat. V. COPTE.

COPTOPS s. m. (ko-ptopss — du gr. *koptô*, je coupe ; *ôps*, œil). Entom. Genre de coléoptères longicornes, comprenant neuf espèces, des Indes et d'Afrique.

COPTOPTÈRE s. m. (ko-pto-ptè-re — du gr. *koptô*, je coupe ; *pteron*, aile). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, comprenant une seule espèce, du Cap de Bonne-Espérance.

COPTORHINE s. f. (ko-pto-ri-ne — du gr. *koptô*, je coupe ; *rhin*, nez). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des lamellicornes, comprenant deux espèces.

COPTORHYNQUE s. m. (ko-pto-rain-ke — du gr. *koptô*, je coupe ; *rugchos*, bec). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant de cinq à huit espèces, des Indes et de la Nouvelle-Guinée.

COPTOS, ville de l'Egypte ancienne, dans la Thébaïde. Reliée par des routes à Myos-Ormos et à Bérénice, ports sur la mer Rouge, elle était l'entrepôt du commerce entre l'Inde et l'Europe. Grâce à son immense mouvement commercial, Coptos devint très-florissante ; sa prospérité dura jusqu'au règne de Dioclétien, qui, pour châtier une révolte des habitants, y envoya des troupes qui détruisirent la malheureuse ville de fond en comble.

COPTOSOME s. m. (ko-pto-so-me — du gr. *koptô*, je coupe ; *sôma*, corps). Entom. Syn. de CANOPE.

COPTOTOME s. m. (ko-pto-to-me — du gr. *koptô*, je coupe ; *tomos*, division). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des hydrocanthares, comprenant une seule espèce.

COPTRIPTEUR adj. (ko-ptri-pteur). V. COPTITEUR.

COPTURE s. m. (ko-ptu-re — du gr. *koptô*, je coupe ; *oura*, queue). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant vingt-sept espèces, propres à l'Amérique du Sud.

COPULANCE s. f. (ko-pu-lan-se — du lat. *copula*, lien). Accouplement. ‖ Vieux mot.

COPULATEUR, TRICE adj. (ko-pu-la-teur, tri-se — rad. *copuler*). Zool. Qui sert, qui est propre à la copulation : *Les vésicules* COPULATRICES *de certains insectes.* (Milne-Edwards.)

COPULATIF, IVE adj. (ko-pu-la-tif, i-ve — rad. *copuler*). Gramm. Qui sert à lier, à unir : *Particule* COPULATIVE. *Conjonction* COPULATIVE. *Je soutiens, moi, que c'est la conjonction* COPULATIVE et *qui lie les membres corrélatifs de la phrase.* (Beaumarch.) ‖ *Proposition copulative*, Celle qui renferme plusieurs attributs unis par une conjonction, comme les suivantes : *La faiblesse* ET *la tyrannie sont également à craindre chez un prince. La violence n'est* NI *honnête* NI *utile.*

— Log. *Syllogisme copulatif*, Syllogisme dans lequel la majeure est une proposition copulative, dont une partie est affirmée dans la mineure, et l'autre niée dans la conclusion, comme dans l'exemple suivant : *Un même acte ne saurait être injuste et nécessaire ; or la tyrannie est toujours injuste, donc la tyrannie n'est jamais nécessaire.*

— Bot. *Cloisons copulatives*, Cloisons du péricarpe qui ne se séparent bien ni de l'axe ni des parois.

— s. f. Conjonction copulative : *La* COPULATIVE.

— **Antonyme.** Disjonctif.

COPULATION s. f. (ko-pu-la-si-on — lat. *copulatio ;* de *copula*, lien). Accouplement du mâle et de la femelle, et particulièrement de l'homme et de la femme : *La plupart des animaux ne cherchent la* COPULATION *que quand leur accroissement est pris presque en entier.* (Buff.) *Il y a beaucoup d'animaux qui engendrent sans* COPULATION. (Volt.) *La société ne dure pas plus longtemps que chaque acte de* COPULATION. (J.-J. Rouss.) *La* COPULATION *avec une femme stérile ou avec une femme déjà enceinte, enfin toute* COPULATION *dont il ne résulte pas grossesse, est un délit bien moindre que celui qui introduit dans le ménage des rejetons hétérogènes.* (Fourier.)

Maint auteur antique et récent,
Bien instruit en toute doctrine,
Soutient que la goutte descend
De *copulation* divine,
Et que de Bacchus et Cyprine
Naquit un enfant maupiteux ;
Mais, nonobstant cette origine,
C'est pauvre chose qu'un goutteux.
CONRART.

— Quand l'acte exprimé par le mot *copulation* est considéré au point de vue de la morale, on dit souvent *Copulation charnelle : La* COPULATION CHARNELLE *est défendue hors le mariage.* (Acad.)

— Bot. Acte de la fécondation des germes, chez les plantes dont les sens ne sont pas confondus sur un même sujet : *Il est des plantes qui n'ont réellement point de sexe, et ne peuvent se multiplier par la* COPULATION. (G. Saint-Hilaire.)

COPULATIVEMENT adv. (ko-pu-la-ti-ve-man — rad. *copulatif*). D'une manière copulative : *Des mots* COPULATIVEMENT *unis.*

COPULE s. f. (ko-pu-le — lat. *copula*, lien). Logiq. Mot qui lie le sujet d'une proposition avec l'attribut : *Le verbe* être, *qu'il soit exprimé ou sous-entendu, est la* COPULE *de toutes les propositions. C'est sur la* COPULE *que tombe toujours la négation ou l'affirmation qui fait la qualité de la proposition.* (Dider.)

— Gramm. Conjonction copulative : *Les Sémites ne savent que faire succéder les propositions les unes aux autres, en employant pour tout artifice la simple* COPULE et. (Renan.)

— Dr. canon. Union charnelle de l'homme et de la femme : *Lorsqu'une fille n'a consenti à la* COPULE *que sous promesse de mariage, celui qui l'a faite est obligé en conscience de l'épouser.* (Trév.)

— Anc. mus. Passage harmonique dans lequel l'une des parties est composée de plusieurs notes qui s'exécutent rapidement, pendant que l'autre partie fait une tenue.

— **Encycl.** Logiq. Le premier coup d'œil sur une proposition montre qu'elle se constitue par la réunion de deux noms. Une proposition est un discours dans lequel quelque chose est affirmé ou nié d'une autre chose. Ainsi dans la proposition : *L'or est jaune*, la qualité *jaune* est affirmée de la substance *or*. Toute proposition a trois parties : le sujet, le prédicat ou attribut et la *copule*. Le prédicat est le nom qui désigne ce qui est affirmé ou nié. Le sujet est le nom qui désigne la personne ou la chose de laquelle quelque chose est affirmé ou nié. La *copule* est le signe qui indique qu'il y a affirmation ou négation, et fait ainsi distinguer à l'auditeur ou au lecteur la proposition de toute autre espèce de discours. Ainsi, dans la proposition : *La terre est ronde*, le prédicat est le mot *rond*, qui désigne la qualité attribuée (*prædicata*) ; les mots *la terre*, désignant l'objet auquel cette qualité est attribuée, composent le sujet ; le mot *est*, signe connectif placé entre le sujet et le prédicat pour montrer que l'un est affirmé de l'autre, est la *copule*.

Il faut bien comprendre la nature et l'office de la *copule*. Comme on ne peut pas conclure, en voyant seulement deux noms unis ensemble, qu'ils sont un prédicat et un sujet, c'est-à-dire que l'un des deux devra être affirmé ou nié de l'autre, il faut nécessairement qu'il y ait quelque moyen d'indiquer que telle est l'intention de celui qui parle, quelque signe pour faire distinguer une attribution de toute autre espèce de discours. C'est ce qui se fait quelquefois par une légère modification d'un des mots, appelée *inflexion*, comme lorsque nous disons *le feu brûle ;* le changement du second mot *brûler* (infinitif) en *brûle* indique que nous entendons affirmer le prédicat *brûler* du sujet *feu*. Mais cette fonction est ordinairement remplie par les mots *est*, quand on entend affirmer, *n'est pas*, quand on entend nier, ou par quelque autre temps du verbe *être*. L'analyse logique ramène la *copule* à l'unité de forme en décomposant les verbes ordinaires de manière à séparer les deux idées qu'ils expriment, l'idée d'affirmation, et l'idée du prédicat affirmé.

La *copule* n'est-elle pas quelque chose de plus qu'un simple signe d'attribution ? Ne signifie-t-elle pas aussi l'*existence ?* Cette proposition : *Socrate est juste*, ne renferme-t-elle pas l'affirmation de l'*existence* de Socrate ? On l'a prétendu, et cette erreur vient d'une équivoque produite par le double sens du verbe *être*. Le mot *est*, en effet, non-seulement fait fonction de la *copule* dans l'affirmation, mais a en outre un sens propre, en vertu duquel il peut être lui-même le prédicat d'une proposition. Il présente seulement le sens copulatif quand il n'exprime que l'affirmation du rapport de convenance, d'équation, entre le sujet et le prédicat ; il peut exprimer, outre cette affirmation, l'état, l'existence entendue dans le sens général, abstrait, indéterminé ; alors il présente, outre le sens copulatif, le sens substantif ; c'est ce qui a lieu dans ces propositions : *Dieu est ; je suis.* « Que l'emploi du mot *est* comme *copule*, dit M. John Stuart Mill, n'enferme pas nécessairement l'affirmation d'existence, c'est ce qui ressort d'une proposition comme celle-ci : *Un centaure est une fiction des poëtes*, proposition dans laquelle il ne peut pas être impliqué que le centaure existe, puisque la proposition elle-même énonce expressément que l'objet n'a pas d'existence réelle. » M. Mill ajoute qu'on remplirait des volumes des spéculations frivoles qu'a fait naître cette double signification du mot *être*, auquel on voulait trouver un sens qui s'appliquât à tous les cas, et qu'on supposait devoir exprimer toujours la même idée, quand il signifie *exister* et quand il signifie *être* quelque chose de déterminé, comme *être* Socrate, *être* vu, *être* un fantôme. Le brouillard formé dans ce petit coin se répandit de très-bonne heure sur toute la surface de la métaphysique. La forte pensée de Descartes n'a pas échappé à cette influence. On connaît le célèbre enthymème : *Cogito, ergo sum ;* il repose sur l'équivoque produite par le double sens de *sum*. Descartes n'a pas vu que la proposition *sum* n'est pas contenue dans la proposition *cogito*, bien que l'analyse logique nous y montre également le verbe *sum ;* il n'a pas vu que ce verbe n'a pas le même sens dans les deux propositions, que dans la proposition *sum* il est attribut, il a un sens substantialiste, tandis que, dans la proposition *cogito*, il n'est qu'une simple *copule*.

Aujourd'hui encore, un philosophe dont les vues sont souvent ingénieuses, M. Huet, soutient que le verbe *être* est toujours un attribut ; qu'on ne doit pas le considérer comme un simple signe du rapport qui lie l'attribut au sujet ; que la proposition ne renferme que deux parties, le sujet et l'attribut, et que l'analyse logique est à réformer d'après cette théorie de la proposition. Il faut l'entendre : « Le rapport, dit-il, c'est le lien qui unit, qui embrasse tout ; ce qu'un mot isolé, verbe ou autre, ne saurait peindre. Il faut que le rapport, comme un principe animateur, circule dans la proposition entière ; c'est ce qui se fait le plus parfaitement par l'accord en genre, en nombre, en personne, de tout l'attribut avec le sujet ; c'est à quoi contribue aussi, dans plusieurs langues, la position relative du sujet et de l'attribut. Faute de se diriger à la lumière de la métaphysique, les logiciens et les grammairiens ont entièrement méconnu la nature de ce rapport, et la manière si simple dont le discours l'exprime. Ils voyaient que dans toute proposition se rencontre, explicitement ou implicitement, le verbe qui marque l'existence : que fallait-il en conclure ? Rien autre chose, sinon que l'existence est le plus simple, par conséquent le plus général des attributs, et, comme tel, ne pouvant manquer dans aucun jugement, ni le verbe *être* dans aucune proposition. Au contraire, de ce que ce verbe élémentaire, exprimé ou sous-entendu, dégagé ou incorporé à quelque modificatif, se retrouve partout, ils en ont conclu que ce verbe est lui-même le rapport intime des deux termes, le lien du sujet et de l'attribut ; en ce sens, ils l'ont appelé la *forme*, la *copule* du jugement, dont les deux termes composeraient la *matière*. Dans cette manière de voir, l'attribut tronqué n'aurait pour expression que l'adjectif, mot secondaire qui manque dans plusieurs propositions, et dont les anciens ne faisaient pas même une espèce à part, mais une simple division du nom. En conséquence, les auteurs s'accordent à décider que *logiquement la proposition a trois parties : le sujet, le verbe et l'attribut.* Relevons d'abord l'incohérence des expressions. *Sujet* et *attribut* sont des termes de logique, ils ne désignent point des espèces de mots ; *verbe*, au contraire, est un terme de grammaire, le *nom d'un mot*, comme dit Molière. Ce défaut seul d'analogie ne révèle-t-il pas la fausseté de la conception ? Mais venons à la discussion des choses. Le choix du verbe *être* ou de l'idée d'existence qu'il représente, pour distinguer un rapport est ce qui se peut concevoir de plus malheureux. S'il est un mode, une qualité absolue, c'est bien l'existence, et jamais les métaphysiciens ou les logiciens eux-mêmes, dans leurs plus arbitraires catégories, ne l'ont rangée parmi les relations : à quel titre donc le verbe qui l'exprime pourrait-il servir de rapport, de lien entre les termes de la proposition ? Dans ces phrases, *Dieu est, je suis*, qu'est-ce que l'on attribue à Dieu, au moi ? L'existence, rien de plus. Quel rapport veut-on ici que le verbe *être* exprime, et un rapport à quoi ? Il exprime assurément la chose du monde la moins relative, et il forme l'attribut unique. Evidemment le rapport du sujet et de l'attribut est indiqué ici, comme toujours, par le rapprochement des mots *Dieu* et *est*, *je* et *suis*, et plus parfaitement encore par l'accord en nombre et en personne. Dans la phrase *Dieu est bon*, qu'est-ce que l'on attribue à Dieu ? l'existence modifiée *est bon ;* l'attribut se trouve exprimé par deux mots, un verbe et un adjectif ; il pourrait l'être par un plus grand nombre. Vous prétendez que le verbe sert à unir *Dieu* et *bon*, mais qu'est-ce qui unit *Dieu* et *bon, est* et *bon ?* Car, dans la phrase, tous les mots sont unis, tous s'accordent en nombre, en genre, en personne. Pourquoi la juxtaposition et surtout l'accord des mots ne suffiraient-ils pas à rendre l'accord et l'unité qui subsistent dans la pensée ? Pourquoi vouloir qu'au lieu de jaillir naturellement des termes qu'il unit, le rapport prenne une forme, un corps à part, comme s'il était lui-même un terme particulier, de même espèce que les autres ? Ce qui achève de ruiner la théorie du verbe comme rapport ou lien des parties de la phrase, c'est que ce lien, de sa nature invariable, ne laisserait pas de varier sans cesse dans le discours, où le verbe se montre susceptible de temps, de modes ; où il se conforme à la différence des personnes ; où l'adverbe vient encore en modifier le sens. Quoi ! c'est un rapport unique, invariable, qui d'une phrase à une autre subit toutes ces attributions ! Si le verbe était ce rapport, non-seulement il n'y aurait qu'un verbe élémentaire, comme cela doit être par la nature du jugement, mais encore ce verbe n'aurait qu'un temps, un mode, une personne ; on pourrait mieux dire, il n'aurait ni personnes, ni temps, ni modes, et le verbe serait avantageusement remplacé par un signe algébrique ; car rien ne serait plus propre à exprimer un rapport constant et toujours le même, s'il fallait absolument lui assigner une expression à part. Encore une fois ces principes ne se soutiennent pas ; ils brisent l'unité de la phrase, et voilent entièrement la marche si simple, si admirable du discours. »

Il n'est pas difficile de répondre à M. Huet, et de défendre les logiciens et les grammairiens contre sa critique. D'abord, où a-t-il vu que, dans l'analyse ordinaire de la proposition, l'attribut ne soit jamais qu'un adjectif ? Ne sait-on pas qu'il peut être un substantif aussi bien qu'un adjectif ? L'attribut, c'est tout ce qui est affirmé du sujet. Dans cette proposition, *M. Huet est un philosophe spiritualiste*, l'attribut se compose de trois mots. « *Sujet* et *attribut*, dit M. Huet, sont des termes de logique ; *verbe* est un terme de grammaire : incohérence dans les expressions ! » Ce reproche est fondé sur une équivoque qui naît du double sens du mot *verbe*. *Verbe* est un terme de grammaire, sans doute ; mais il est aussi, et dans un sens plus restreint, un terme de logique. Pour faire disparaître l'incohérence que vous signalez, il suffit de distinguer le *verbe* des logiciens du *verbe* des grammairiens. Il y a ordinairement dans le *verbe* des grammairiens deux éléments : 1° l'affirmation d'un rapport de convenance et d'équation entre deux idées ; 2° l'expression de la seconde de ces deux idées. Quelles sont ces deux idées ? C'est d'abord l'idée de *personne*, d'*individualité* (sujet) ; c'est ensuite l'idée d'*action* ou d'*état* (prédicat ou attribut). Le verbe, considéré au point de vue grammatical, contient l'affirmation du rapport, et, de plus, l'expression de l'idée d'action ou d'état. Dans certaines langues, en latin, par exemple, à la première et à la seconde personne, il contient en outre l'idée du sujet, de l'individualité dont on affirme quelque chose. Le seul mot *amo* forme une proposition, parce qu'il réunit ces trois éléments. N'est-il pas naturel que l'analyse distingue les trois éléments de cette synthèse primitive, *amo : ego* (sujet) ; *sum* (affirmation) ; *amans* (prédicat) ? Le signe de l'affirmation n'est-il pas essentiel à la proposition ? Quand on dit qu'il n'y a pas de proposition sans verbe, cela ne veut-il pas dire qu'il n'y a pas de proposition sans l'expression de l'affirmation ? Ce n'est pas le verbe complexe de la grammaire qui constitue la proposition, c'est le verbe considéré au point de vue logique, c'est-à-dire le signe de l'affirmation. Sans ce signe, nous avons les éléments, la *matière* d'une proposition, mais nous n'avons pas de proposition. Il est vraiment la *forme* du jugement. Remarquez qu'au mode infinitif et au mode participe le verbe ne marque plus que l'action et l'état, et cesse d'être signe d'affirmation. Mais dans cette proposition : *Dieu est*, où est l'attribut, où est la *copule ?* Je ne vois rien là d'embarrassant : ici le verbe *être* est pris au sens substantif, il exprime l'*existence*, c'est-à-dire l'*état* considéré d'une manière générale ; il est en réalité attributif comme tous les verbes auxquels les grammairiens donnent ce nom. Je suis donc fondé à dédoubler par l'analyse le mot *est*, pour y retrouver et la *copule* et l'idée d'existence : *Dieu* (sujet) *est* (signe de l'affirmation, *copule*) *étant* (état indéterminé, attribut), comme je fais pour le verbe *brûle* dans la proposition : *Le feu brûle*. Dans la phrase : *Dieu est bon*, c'est, dites-vous, l'existence modifiée *est bon*, et non la qualité *bon*, qui est attribuée à Dieu. Et dans la proposition : *Le centaure est une fiction des poëtes*, où est, répondrai-je, l'existence modifiée qui est attribuée au centaure ? Vous dites : c'est l'accord qui marque le rapport, ce n'est pas le verbe. Je réponds : l'accord n'affirme rien, c'est le verbe qui affirme, et, dans le verbe, l'élément auquel l'analyse logique a donné ce nom. Vous dites : Le rapport étant de sa nature invariable, pourquoi le verbe, qui marque le rapport, varie-t-il, se montre-t-il susceptible de temps, de modes, se conforme-t-il à la différence des personnes ? Je réponds : Il s'agit non simplement du rapport, mais de l'affirmation du rapport ; il s'agit du rôle affirmatif du verbe. Pourquoi l'affirmation ne serait-elle pas susceptible de temps et de modes, suivant qu'elle s'applique à un rapport passé, à un rapport futur, à un rapport subordonné, à un rapport conditionnel, etc. ? Si dans les propositions mathématiques le signe de l'affirmation est invariable, et doit l'être nécessairement, c'est que, dans ces propositions, l'affirmation ne comporte qu'un temps et qu'un mode unique.

COPULÉ, ÉE (ko-pu-lé) part. passé du v. Copuler : *Sujet et attribut* COPULÉS.

COPULER v. a. ou tr. (ko-pu-lé — lat. *copulare ;* de *copula*, copule). Accoupler. ‖ Assembler, réunir. ‖ Vieux mot.

COQ s. m. (koq, excepté dans *coq d'Inde*, qui se prononce ko-dain-de. V. l'étym. à la partie encyclopédique de cet article). Ornith. Genre d'oiseaux de basse-cour, de l'ordre des gallinacés et de la famille des faisans ou, selon d'autres, Famille de gallinacés, qui comprend, entre autres genres, le faisan et le coq domestique : *Le genre* COQ *est, de tous les oiseaux domestiques, celui qui est le plus utile à l'homme. Le* COQ *est, de tous les oiseaux, celui dont le cerveau offre la disproportion la plus grande avec la masse du corps.* (Gérard.) ‖ Dans le langage vulgaire, ce nom ne s'applique qu'au mâle du genre, la femelle prend le nom de *poule :* COQ *de Cochinchine.* COQ *huppé, frisé.* COQ *villageois. Le chant du* COQ. *Un combat de* COQS. *Ceux qui prêchent la parole de Dieu sont comme les* COQS : *pendant les ténèbres de la vie, ils annoncent la lumière future.* (St Bernard.) *La ville de Sybaris sera décriée à jamais par la mollesse de ses habitants, qui avaient banni les* COQS *de peur d'en être réveillés.* (Fonten.) *A cause de sa crête rougeâtre et de son chant matinal, le* COQ *était regardé comme l'oiseau du soleil.* (Val. Parisot.) *Les* COQS *sont polygames et veillent avec une tendresse jalouse à la sécurité de leurs femelles.* (D'Orbigny.) *On nous dit que le* COQ *est l'emblème du sultan dans son sérail ; c'est faux : un sultan n'est ni homme d'esprit ni galant ; or le* COQ *présente l'un et l'autre caractère.* (Fourier.) *Le* COQ *est l'emblème du tambour-major empanaché, tapageur, mauvais coucheur et lovelace de bas lieu.* (Toussenel.) *Lors de l'assemblée des états généraux, il parut une gravure représentant un gros fermier au milieu de sa basse-cour, entouré de poules, de* COQS *et de dindons, avec ce petit dialogue au bas. Le fermier : « Mes bons amis, je vous ai tous rassemblés pour savoir à quelle sauce vous voulez qu'on vous mange. » Un* COQ *redressant sa tête : « Mais nous ne voulons pas qu'on nous mange ! »*

Deux *coqs* vivaient en paix ; une poule survint,
Et voilà la guerre allumée.
LA FONTAINE.

Sur la branche d'un arbre était en sentinelle
Un vieux *coq* adroit et matois.
LA FONTAINE.

. . . Le *coq*, père, amant, chef heureux,
Aime, combat, triomphe et chante sa victoire.
DELILLE.

Des Grecs et des Romains autrefois révéré,
Le *coq* était des dieux l'interprète sacré.
ROSSET.

Nous verrons dans ta cour le *coq* fier et superbe,
Pour y chercher le grain, éparpiller la gerbe,
Appeler aigrement son sérail assoupi.
COLARDEAU.

— Par ext. Nom vulgaire des mâles de plusieurs gallinacés : COQ *faisan*. COQ *de perdrix*. ‖ *Coq d'Amérique, coq indien*, Nom vulgaire du hocco. ‖ *Coq de bois*, Nom vulgaire du rupicole et de la huppe. ‖ *Coq de bois, coq de bruyère, coq bruant, coq de montagne, coq de Limoges*, Nom vulgaire d'une espèce du genre tétras : *Les huîtres arrivaient d'Ostende, les* COQS DE BRUYÈRE *se demandaient en Bresse.* (Balz.) ‖ *Coq de bouleau, coq de bruyère à queue fourchue*, Nom vulgaire d'une espèce de tétras. ‖ *Coq de Curaçao*, Nom vulgaire d'une espèce de hocco. ‖ *Coq d'été, coq puant, coq merdeux*, Nom vulgaire de la huppe. ‖ *Coq d'Inde*, Dindon : *On se ferait une fausse idée de la queue du* COQ D'INDE, *si l'on s'imaginait que toutes les plumes dont elle est formée fussent susceptibles de se relever en éventail.* (Buff.)

Si mes paons de leur beau plumage
Me font admirer les couleurs,
Je crois voir nos jeunes seigneurs
Avec leur brillant étalage,
Et mes *coqs d'Inde* sont l'image
De leurs pesants imitateurs.
VOLTAIRE.

‖ *Coq de marais*, Nom vulgaire du tétras bonasie ou gelinotte. ‖ *Coq marron*, Petit oiseau de l'île Maurice, appelé aussi COLIN dans ce pays. ‖ *Coq de mer*, Nom vulgaire du canard pilet. ‖ *Coq de montagne*, Nom vulgaire de l'auerhahn. ‖ *Coq noir*, Petit tétras à queue pleine. ‖ *Coq de Pharaon*, Espèce de petit faisan : *Çà et là de grands buffles plongés dans l'eau, et des* COQS DE PHARAON, *sorte de petits faisans aux plumes dorées, voltigeaient au-dessus des bois d'orangers et des bananiers des jardins.* (Gér. de Nerv.) ‖ *Coq de roche*, Nom vulgaire du rupicole. ‖ *Coq sauvage*, Tétras à queue fourchue.

— Figure de coq que l'on place fréquemment sur la pointe des clochers d'église : *Une des plus grandes joies qu'il soit donné à l'homme de ressentir, c'est celle qu'il éprouve lorsque, après quelques années d'absence, il revoit enfin le* COQ *de son clocher.* (A. Humbert.)

Ton œil ne peut se détacher
Du vieux *coq* de ton vieux clocher.
BÉRANGER.

Je sais que l'honneur vous est cher,
Que vous avez l'âme insensible,
Que vous êtes moins accessible
Que n'est le *coq* d'un haut clocher.
SCARRON.

— Fam. Homme ardent et vigoureux en amour : *C'est un bon* COQ, *un fameux* COQ. ‖ Homme le plus huppé ou le plus distingué de son endroit : *Ce riche fermier est le* COQ *de son village. Désiré n'a qu'à faire un doigt de cour à la petite ; elle préférera toujours un charmant jeune homme, le* COQ *de Nemours, à un vieillard.* (Balz.)

Viens, parais, jeune prince, et qu'on te reconnaisse
Pour le *coq* de notre paroisse.
VOLTAIRE.

Il veut saisir la fille d'un Rondon,
D'un plat bourgeois, le *coq* de ce canton.
VOLTAIRE.

Il est le *coq* du bourg, connu pour un Crésus,
Et possède du moins cinquante mille écus.
HAUTEROCHE.

— Loc. fam. *Coq d'Inde*, Homme prétentieux et niais, par allusion à l'habitude qu'ont les dindons de se rengorger en étalant leur queue à la manière du paon : *Nous avons dit ailleurs une grande partie de ces choses sur la vanité du cérémonial ; il est bon de les inculquer pour corriger au moins quelques* COQS D'INDE, *qui passent leur vie à faire la roue.* (Volt.) ‖ *Fier comme un coq*, Très-fier. ‖ *Rouge comme un coq*, Se dit d'une personne à qui une vive émotion, et principalement la colère, fait monter le sang au visage. ‖ *Jambes de coq*, Jambes extrêmement grêles : *On a dit d'un jockey qui avait des* JAMBES DE COQ, *qu'il était taillé pour courir les poules.* (L.-J. Larcher.)

— Loc. pop. *A nous le coq*, A nous la supériorité.

— Loc. poétiq. *Au chant du coq*, Au point du jour : *Se lever* AU CHANT DU COQ.

Nous dont la lampe le matin
Au clairon du coq se rallume...
P. DUPONT.

— Loc. prov. *Etre comme un coq en pâte*, Avoir toutes ses aises, être entouré de soins et de bien-être : *Vous* SEREZ *dans sa maison* COMME UN *petit* COQ EN PÂTE. (Le Sage.) On a dit autrefois *coq en panier* dans le même sens. ‖ *La poule ne doit pas chanter avant le coq*, L'autorité, dans un ménage, doit appartenir au mari :

. . . . . Mon congé cent fois me fût-il hoc,
La poule ne doit point chanter avant le coq.
MOLIÈRE.

‖ *Chétive est la maison où le coq se tait et la poule chante*, Un ménage ne peut être prospère si la femme commande et si le mari obéit.

— Hist. *Coq gaulois* ou simplement *Coq*, Un des emblèmes nationaux de la France : *Le* COQ GAULOIS *a décoré les drapeaux français pendant la première Révolution. En 1830, le* COQ GAULOIS *remplaça la fleur de lis comme emblème national ; en 1852, il a été lui-même remplacé par l'aigle de l'empire.* (Bouillet.) *Tout ce que nous voyons maintenant, en fait de politique, n'est qu'une aurore : rien n'y manque, pas même le* COQ. (V. Hugo.)

Son aigle est resté dans la poudre,
Fatigué de lointains exploits ;
Rendons-lui le *coq des Gaulois*,
Il sut aussi lancer la foudre.
BÉRANGER.

— Blas. Figure de coq représentée sur un écu : *Michal : De sinople, au* COQ *marchant de gueules.* ‖ Le mot *coq* est souvent suivi des mots *armé, onglé, éperonné, becqué, crêté, barbé, membré*, etc., pour exprimer que les serres, les ongles, l'éperon, le bec, la crête, la barbe, les membres, etc., sont d'un autre émail que le corps. ‖ *Coq chantant*, Celui qui a la tête levée et le bec ouvert, comme s'il chantait. ‖ *Coq hardi*, Celui qui a la patte dextre levée : *Le Cocq : D'argent, au* COQ HARDI *de sable, crêté, barbé, becqué et membré de gueules.*

— Art culin. *Coq vierge*, Nom que l'on donne quelquefois au chapon : *Le* COQ VIERGE *est le célibataire de nos basses-cours.* (Grimod.)

— Techn. Sorte de chape, ordinairement gravée, qui couvrait et maintenait le balancier des anciennes montres. ‖ Sorte de crampon pour assurer diverses pièces de serrurerie.

— Ichthyol. Nom vulgaire du zée coq. ‖ *Coq de mer*, Dorade. ‖ *Coq doré*, Nom vulgaire du zée vomer.

— Crust. *Coq de mer*, Nom vulgaire du calappe, appelé aussi CRABE HONTEUX et MIGRANE.

— Moll. Nom vulgaire de quelques coquilles du genre térébratule.

— Vitic. Œil qu'on réserve sur un cep, dans quelques vignobles, pour fournir l'année suivante un bourgeon destiné à remplacer l'arçon que l'on coupera à la taille de la seconde année.

— Hortic. *Crête de coq*, Nom d'une belle variété d'amarante, dont la fleur affecte en effet la forme d'une crête de coq.

— Chir. Excroissances de chair. V. CRÊTE.

— Bot. *Coq des jardins, Menthe de coq* ou *Herbe au coq*, Nom vulgaire de la balsamite et de la tanaisie.

— Hist. *Ordre du coq*. Cet ordre fut institué en 1214, par un dauphin du Viennois, à l'occasion d'un grand danger qu'il courut en combattant contre les Anglais. Les chevaliers de l'ordre portaient un écu d'argent à un coq de sable. Les détails manquent sur cette institution.

— *Ordre du chien et du coq*. V. CHIEN ET DU COQ (ordre du).

— **Epithètes.** Fier, orgueilleux, superbe, impérieux, hardi, audacieux, martial, belliqueux, batailleur, intrépide, matinal, vif, vigilant, jaloux, amoureux, lascif, crêté, chaperonné, ergoté. — Gaulois.

— **Encycl.** Linguist. L'histoire des différents noms du *coq* est une des plus curieuses et des plus instructives que puisse présenter la philologie comparée. Les noms du *coq* sont en très-grand nombre dans les langues indo-européennes. Nous allons d'abord étudier le mot français *coq*, qui représente à lui seul un groupe complètement à part. Constatons les différentes formes de ce mot que nous offrent nos patois : le picard dit *cou* ou *co ;* le berrichon, *cô ;* le patois de Coire, *cot*. L'anglo-saxon *coc*. L'anglais moderne *cock*, et même l'albanais *cocosh*, doivent encore y être rattachés. L'origine de ce mot doit être une onomatopée. Si l'on n'admettait pas cette hypothèse, on ne saurait à quelle langue s'adresser pour en trouver l'étymologie. De nombreux dérivés sont venus en français de ce mot ; nous citerons, entre autres : *coquet, coqueter, cocarde*, par allusion à la crête du *coq ; coquelicot*, qui n'est autre chose qu'une variante de *coquericot*, pour *coqriaco*, onomatopée très-expressive du cri du *coq*, et servant à le désigner dans plusieurs patois.

Le nom latin du *coq* est *gallus*, au féminin *gallina*, poule. Quoique le français ait créé deux mots pour nommer le *coq* et la poule, il a cependant tiré quelques dérivés de *gallus* et de *gallina :* tels sont le vieux mot français *gal*, de *gallus*, et *geline* et gelinotte, de *gallina*. En italien et en provençal, les termes latins ont été très-exactement conservés : *gal, galh, gallo, jal, jan, galina* et *gallina*. Comparez encore l'irlandais *gall*, l'albanais *ghiel* ou *ghul*, même sens que *gallus*. L'étymologie commune de tout ce groupe de mots est évidemment le sanscrit *gri, gar, gal*, chanter, d'où dérivent, d'autre part, une foule de mots sanscrits, zends, germaniques, celtiques, slaves, désignant le bruit. C'est de ce radical que provient directement le mot persan *gâl*, identique à *gallus* pour la forme aussi bien que pour le sens, et signifiant, de plus, bruit, son. Une forme dérivée, *gâlitcha*, désigne, non plus le *coq*, mais la pie, ce qui prouve bien qu'originairement ce mot caractérisait l'oiseau par son cri.

Beaucoup d'autres mots de différentes langues indo-européennes nomment ainsi le *coq* par la considération de son chant si caractéristique. Le sanscrit lui donne une multitude de noms, dont les plus intéressants sont *kukkuta*, onomatopée irréductible, qui semble être le prototype de l'onomatopée moderne *coq* et de ses congénères. Il y a encore, dans la catégorie des onomatopées, *kricavâku*, forme de *krika*, gosier, et de *vâku*, qui crie.

Kânuka vient de *kan*, crier, faire du bruit. Ce nom s'est maintenu dans les langues germaniques ; on le retrouve sans peine dans le gothique *hana*, l'anglo-saxon *hona*, le scandinave *hani*, l'ancien allemand *hano*, l'allemand moderne *hahn, huhn* et *henne*, etc. La langue finnoise semble avoir emprunté ce vocable aux langues germaniques, à en juger par le finlandais et le karélien *kana*, et l'esthonien *kanna*, poule.

Parmi les noms pittoresques que le sanscrit donne au *coq*, nous citerons *daksha*, de *daksh*, être fort, prompt pour l'art de la fécondation (on donne en sanscrit le nom de *daksha* à un homme qui a beaucoup de femmes) ; *kâladjna*, qui connaît le temps, l'heure, etc. M. Pictet conclut des rapprochements qui précèdent qu'il ne peut rester aucun doute sur la possession du *coq* et de la poule chez les anciens Aryas, avec une synonymie déjà assez riche, puisque les langues européennes s'en sont partagé les divers termes. De plus, aux yeux de M. Pictet, les analogies de quelques noms aryens avec ceux des Sémites et de l'Asie du Nord semblent indiquer une transmission de l'oiseau domestique lui-même dans plusieurs directions, ce qui s'accorde d'ailleurs avec ce qu'on présume de sa patrie primitive. Suivant M. Pictet, le *coq* domestique paraît provenir du *coq* sauvage de l'Himalaya, et pourrait bien, d'après cela, avoir été une conquête des anciens Aryas. Il n'en est fait, dit le savant auteur, aucune mention dans la Bible, et il n'est pas sûr que les Grecs le possédassent au temps d'Homère. D'après Athénée, le *coq* et la poule seraient venus de la Perse. La poule était appelée par les Grecs simplement *ornis*, c'est-à-dire l'oiseau. Quant au mot *alektôr alektruôn, coq*, on en a proposé diverses étymologies : les uns pensent que ce mot signifiait primitivement l'animal vigilant, matinal, et le font venir de *a* privatif et de *lektron*, couche ; d'autres, parmi lesquels Benfey, comparant *eilektôr*, soleil (racine ἑλη pour ἑλη), et *elektron*, ambre jaune, supposent qu'à l'origine ce mot voulait dire l'animal *brillant*. Victor Hugo semble avoir pressenti cette définition dans ce vers pittoresque :

Le beau *coq* vernissé qui reluit au soleil.

Avant de terminer, nous ferons une petite remarque sur un emploi métaphorique assez curieux du mot *coq* dans quelques langues. On sait que l'on appelle *chien*, dans le fusil, la pièce mobile qui s'abat sur la cheminée ; l'allemand, partant d'un autre point de vue, l'appelle *le coq, hahn*. Par suite d'une coïncidence curieuse, l'arabe se sert exactement de la même métaphore pour le même cas, et appelle le chien du fusil *dik, coq*. Le mot allemand *hahn* a encore le sens métaphorique de *robinet*.

— Ornithol. Le *coq* (*gallus*, de Brisson) appartient à l'ordre des *gallinacés*, dont il est en quelque sorte le type, et auquel il a donné son nom, et à la famille des *phasianidées*. Voici ses caractères distinctifs : bec de grosseur moyenne, fort, convexe à sa partie supérieure, courbé vers la pointe, nu à la base et garni de chaque côté de caroncules aplaties et pendantes, joues dégarnies de plumes ; tête surmontée d'une crête de chair ; tarses robustes et garnis chez le mâle d'un éperon long et recourbé, le doigt de derrière ne reposant sur le sol que par sa pointe ; ailes courtes et étagées ; les quatorze pennes de la queue se redressant sur deux plans verticaux, adossés l'un à l'autre, et les couvertures de la queue se prolongeant en arc sur la queue proprement dite. Le *coq* est polygame, c'est-